

<p style="text-align: center;">Compte rendu de la réunion du conseil municipal du Jeudi 20 décembre 2018</p>

29 Membres élus le 30 mars 2014 :

MM. MICHON Jacques, RICHARD Dominique, MASCARTE Roger, HAMROUNI Abdelmalek, DESORT Betty, MORANTIN Brigitte, PARNETZKI Claudine, CARLIER Louis, DELAIN Danièle, MUTTE Sabine, AIT LASRI Auriane, BANSCH Steve, MAILLIOTTE J. Pierre, MERCIER Olivier, VEREZ Richard, COUILLEZ Henri, KADI Ilham, DEQUIDT Jany, HUMEZ Françoise, CONTRAFATTO Yvonne, PONTIEU Laurent, HUMERY Gilles, DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, DELPORTE Fabrice, BAUDUIN Stéphanie, BACHIRI Karim, FRASCA Geneviève, HIMEUR Kémici.

Membres ayant donné pouvoir : MM. RICHARD Dominique (pouvoir à MICHON Jacques), DEQUIDT Jany (pouvoir à MUTTE Sabine), AIT LASRI Auriane (pouvoir à VEREZ Richard), FRASCA Geneviève (pouvoir à CHARLET Jocelyne), PONTIEU Laurent (pouvoir à COUILLEZ Henri), BAUDUIN Stéphanie (pouvoir à BACHIRI Karim).

Excusés : HUMERY Gilles.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président :

Nous allons élire le plus jeune présent dans la salle, monsieur Desmons.

Adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 novembre 2018

Monsieur le Président :

Y a-t'il des remarques ?

Monsieur Desmons :

Pas sur le contenu lui-même, mais je profite sur le sujet qui est évoqué en page 12, sur les décisions que vous avez prises en direct, question simple, directe : est ce que le véhicule loué à la CAD a bien servi aux formations ces deux week-ends là ?

Monsieur le Président :

Je vais revérifier, je vous répondrai monsieur Desmons, il n'y a aucun souci.

Monsieur Desmons :

D'accord, merci.

Monsieur le Président :

Je pense que vous avez fait l'objet d'un courrier anonyme aussi ? D'accord ! Vous auriez dû le dire, c'est plus simple.

Monsieur Desmons :

Je peux vous dire qu'il y a des insinuations qui courent et j'aurai bien aimé une réponse claire et précise de votre part.

Monsieur le Président :

Tout à fait.

Monsieur Desmons :

Si vous l'avez reçu et que vous ne savez pas encore c'est que vous êtes en train de regarder, donc j'attends ça avec impatience, merci.

Monsieur le Président :

Vous avez raison d'être impatient monsieur Desmons.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Nous commençons comme habituellement par le rappel des différentes initiatives qui ont eu lieu depuis notre dernier conseil municipal.

Tout d'abord, les 8 et 9 novembre, les 50 ans de notre piscine en présence d'un nombreux public et de notre député. Très belle manifestation qui rappelle l'audace de monsieur Roger Miquet qui, à une époque où rares étaient les villes de notre importance qui osaient s'aventurer dans un tel investissement, a su doter notre commune d'une installation sportive d'avant-garde. Bravo à Claudine qui avec la participation professionnelle, mais aussi militante, de nos maîtres-nageurs et de tout le personnel de la piscine, a su mettre en place des formes originales pour célébrer cet anniversaire.

C'est l'occasion de réaffirmer notre attachement à la piscine et notre volonté inébranlable de la faire perdurer dans l'intérêt de notre population. Nul n'a le droit, par des moyens détournés, de s'accaparer de la réalisation de cet anniversaire ni de l'avenir de la piscine alors qu'il ne s'y est jamais intéressé auparavant.

Le vendredi 16 novembre s'est tenue la cérémonie de remise des prix du concours des jardins et façades fleuries. Nous avons pu, de nouveau, apprécier la prestation de monsieur Dehase et la présence de notre député Alain Bruneel.

Le samedi 17 novembre, ce sont les bébés et leur famille que nous avons reçus en mairie pour leur remettre leur premier livre.

Le soir, grand succès de la comédie musicale « la Phalange », produite et réalisée par notre école de musique, l'harmonie, la chorale et l'atelier théâtrale.

Le dimanche 2 décembre, a eu lieu notre traditionnel banquet des anciens qui comme toujours a fait l'unanimité chez nos aînés tout comme les colis.

Le samedi 8 décembre, le Téléthon des pompiers a fait escale à Waziers. Comme chaque année, c'est chaleureusement que nous les avons reçus. Claudine a remis à un jeune handicapé le maillot de la fête du sport et un sac à dos.

Le 12 décembre, avec Betty, nous avons rendu visite aux doyens de notre commune pour leur remettre en main propre le colis et une caisse de champagne pour leur plus grand bonheur.

Et enfin, le mercredi 19 décembre, hier, nous avons pu une nouvelle fois apprécier la qualité artistique de notre école de musique dans son spectacle de Noël : « Les enfants de Johnny ».

J'ai également pris connaissance, avec une certaine « délectation » de la vidéo des doubles aveux de monsieur Desmons. Vous savez que je ne peux pas m'en empêcher, monsieur Desmons, de vous en parler ce soir.

Je le fais parce que comme je vous l'ai dit la dernière fois, je porte beaucoup d'attention à ce que vous écrivez et ce que vous proposez, c'est aussi pour moi une question de démocratie. Dans celle-ci, contre toute attente, vous reconnaissez enfin que la politique nationale a une influence directe sur la vie municipale et que les maires et les collectivités locales sont maltraités par le gouvernement de monsieur Macron.

Vous condamnez ensuite et sans appel la politique sociale du gouvernement.

Vous nous dites avoir cru monsieur Macron au-dessus des partis et qu'il rassemblerait tout le monde. Dans un premier temps c'est mal connaître d'où il venait.

Vous vous rendez compte aujourd'hui que sa politique oublie beaucoup de monde et en particulier les chômeurs et les plus en difficultés.

Si ce n'était pas aussi grave, nous pourrions en rire !

Pourquoi ?

Tout simplement parce que vous n'allez pas jusqu'au bout de votre démarche. Vous ne le dénoncez pas comme le Président des riches, comme celui qui ne revient pas sur la suppression de l'ISF, celui qui favorise la pluie des dividendes qui va battre tous les records cette année !

Celui qui dans le même temps méprise une grande partie de la population dès sa campagne électorale.

Quelques rappels qui sont significatifs :

- En pleine campagne, après avoir serré la main à un ouvrier, il monte dans sa voiture et essuie sa main avec une lingette en commentant « en gros » : il est pas mal ce travailleur mais il ne peut pas comprendre...

Ensuite les déclarations du Président qui auraient dû vous alerter :

- « Il y a dans cette société (il parlait d'une entreprise qui était en lutte et qui allait fermer) une majorité de femmes. Il y en a qui sont, pour beaucoup, illettrées. »
- « Les salariés doivent pouvoir travailler plus, sans être payés plus si les syndicats majoritaires sont d'accord. »
- « Je n'aime pas ce terme de modèle social. »
- « Vous n'allez pas me faire peur avec votre t-shirt, la meilleure façon de se payer un costard c'est de travailler. »
- « Les britanniques ont eu la chance d'avoir eu Margaret Thatcher »
- « La France est en deuil d'un roi »
- « Le chômage de masse en France c'est parce que les travailleurs sont trop protégés »
- « Vu la situation économique, ne plus payer les heures supplémentaires c'est une nécessité » (à Davos !)
- « 35 h pour un jeune, ce n'est pas assez »
- "Je traverse la rue, je vous trouve du travail"
- « Des Gaulois réfractaires au changement »
- "On met un pognon de dingue dans les minimas sociaux et les pauvres sont toujours aussi pauvres"
- Je ne céderai rien "ni aux fainéants, ni aux cyniques"
- "Certains, au lieu de foutre le bordel, feraient mieux d'aller regarder s'ils ne peuvent pas avoir des postes ..."
- "Les gens qui ne sont rien"

Je crois franchement monsieur Desmons que cela aurait dû vous alerter depuis longtemps.

Mais franchement, je voulais vous dire, à vous ce soir, et à d'autres dans cette salle, que nous ne sommes pas dupes et qu'il ne fait pas bon d'être associé à Emmanuel Macron. Vous qui avez souvent critiqué nos politiques sociales à travers le Centre Social et qui n'avait jamais fait une seule proposition sociale dans ce conseil municipal, comme les rats quittent le bateau, vous quittez la barque Macron parce que les élections municipales approchent à grands pas et qu'il vous faut absolument revêtir, tant soit peu un costume social.

Comme dirait le Président : Je vous ai compris ! La messe est dite monsieur Desmons.

Pour ma part, je suis allé au contact des gilets jaunes, pour les écouter et les comprendre, et j'ai fortement ressenti leur révolte devant le mépris affiché par le Président de la République. La lutte des gilets jaunes a fait émerger une volonté affirmée par beaucoup d'entre eux de donner son avis, d'être écouté et entendu.

J'ai donc pris l'initiative d'ouvrir les cahiers de doléances, les cahiers de la colère et de l'espoir pour moi, à la population.

La population pourra s'exprimer à "cœur ouvert" sur ses conditions de vie et de travail.

Sans emplois, ouvriers, intermittents du spectacle, enseignants, hommes, jeunes, lycéens, étudiants, associations, commerçants, artisans, retraités du privé comme du public, faites-vous entendre !

Le Président de la République s'étant engagé à recevoir les maires, région par région, je lui remettrai les cahiers de doléances à cette occasion et je m'expliquerai publiquement devant lui pour dire ce que j'en pense.

Nous serons à la disposition des waziéroises et des waziérois tous les samedis du mois de janvier de 10h00 à 12h00 en Mairie pour rédiger ces cahiers.

Désignation des délégués siégeant au sein de certaines instances

Monsieur le Président :

Un rappel des délégations votées au dernier conseil municipal. Je lis et vous m'arrêtez si je me trompe.

COMMISSION DES FINANCES

Président : Roger MASCARTE

Jacques MICHON, Steve BANSCH, Dominique RICHARD, Claudine PARNETZKI, Françoise HUMEZ, Richard VEREZ, Jany DEQUIDT, Louis CARLIER, Laurent DESMONS, Jocelyne CHARLET.

COMMISSION SPORTS

Présidente : Claudine PARNETZKI

Auriane AIT LASRI, Françoise HUMEZ, Ilham KADI, Richard VEREZ, Henri COUILLEZ, Dominique RICHARD, Laurent DESMONS, Fabrice DELPORTE, Karim BACHIRI.

COMMISSION DES ANCIENS

Présidente : Betty DESORT

Yvonne CONTRAFATTO, Danièle DELAIN, Henri COUILLEZ, Claudine PARNETZKI, Louis CARLIER, Malek HAMROUNI, Ilham KADI, Jocelyne CHARLET, Geneviève FRASCA, Jean-Pierre MAILLIOTE.

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET CULTURE

Présidents : Brigitte MORANTIN et Roger MASCARTE

Abdelmalek HAMROUNI, Jean Pierre MAILLIOTTE, Yvonne CONTRAFATTO, Claudine PARNETZKI, Sabine MUTTE, Ilham KADI, Stéphanie BAUDUIN, Geneviève FRASCA.

COMMISSION JEUNESSE-LOISIRS ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - COLONIES DE VACANCES

Président : Richard VEREZ et Sabine MUTTE

Claudine PARNETZKI, Jacques MICHON, Laurent PONTIEU, Steve BANSCH, Yvonne CONTRAFATTO, Louis CARLIER, Laurent DESMONS, Karim BACHIRI, Jocelyne CHARLET.

COMMISSION TRAVAUX ET URBANISME

Présidents : Louis CARLIER et Jacques MICHON

Danièle DELAIN, Henri COUILLEZ, Olivier MERCIER, Jean Pierre MAILLIOTTE, Dominique RICHARD, Brigitte MORANTIN, Laurent DESMONS, Karim BACHIRI, Kémici HIMEUR, Gilles HUMERY.

COMMISSION ANIMATION

Président : Abdelmalek HAMROUNI

Jean Pierre MAILLIOTTE, Betty DESORT, Henri COUILLEZ, Sabine MUTTE, Laurent PONTIEU, Richard VEREZ, Dominique RICHARD, Roger MASCARTE, Yvonne CONTRAFATTO, Olivier MERCIER, Karim BACHIRI, Fabrice DELPORTE, Kémici HIMEUR.

POLITIQUES SOCIALES

Président : Dominique RICHARD

Auriane AIT LASRI, Roger MASCARTE, Sabine MUTTE, Yvonne CONTRAFATTO, Betty DESORT, Henri COUILLEZ, Jocelyne CHARLET, Geneviève FRASCA, Olivier MERCIER.

LE S.I.C.A.E.I

Titulaires : Danièle DELAIN, Brigitte MORANTIN

Suppléants : Françoise HUMEZ

C.T.P

Titulaires : Jacques MICHON, Richard VEREZ, Dominique RICHARD, Claudine PARNETZKI, Louis CARLIER

Suppléants : Betty DESORT, Auriane AIT LASRI, Abdelmalek HAMROUNI, Roger MASCARTE, Brigitte MORANTIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

PRESIDENT : JACQUES MICHON

Dominique RICHARD, Danièle DELAIN, Sabine MUTTE, Jocelyne CHARLET

COMMISSION D'ACCESSIBILITE AU HANDICAP

PRESIDENT : JACQUES MICHON

Louis CARLIER, Brigitte MORANTIN, Danièle DELAIN, Jean Pierre MAILLIOTTE, Henri COUILLEZ, Steve BANSCH, Jocelyne CHARLET, Fabrice DELPORTE, Kémici HIMEUR.

COMMISSION D'ACCESSIBILITE ET DE SECURITE POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Louis CARLIER, Jean Pierre MAILLIOTTE

JURY DE CONCOURS

PRESIDENT : JACQUES MICHON

Titulaires : Gilles HUMERY, Louis CARLIER, Steve BANSCH, Dominique RICHARD, Geneviève FRASCA

Suppléants : Olivier MERCIER, Abdelmalek HAMROUNI, Claudine PARNETZKI, Roger MASCARTE, Laurent DESMONS

MARCHE D'APPROVISIONNEMENT

Président : Jaques MICHON

Dominique RICHARD, Brigitte MORANTIN, Jany DEQUIDT, Fabrice DELPORTE.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

PRESIDENT : JACQUES MICHON

Titulaires : Gilles HUMERY, Louis CARLIER, Steve BANSCH, Dominique RICHARD, Geneviève FRASCA

Suppléants : Olivier MERCIER, Abdelmalek HAMROUNI, Claudine PARNETZKI, Roger MASCARTE, Laurent DESMONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES

Président : Jacques MICHON

Brigitte MORANTIN, Dominique RICHARD, Stéphanie BAUDUIN

Suite à l'élection d'un nouvel adjoint, il conviendra de procéder à la désignation de délégués au sein de certaines structures.

Collège Romain Rolland

Titulaires : Brigitte MORANTIN et Claudine PARNETZKI

Lycée Langevin

Titulaires : Roger MASCARTE et Richard VEREZ

Le SCOT

Pour l'instant notre représentant est Gilles HUMERY, je proposerai qu'il soit remplacé par Claudine PARNETZKI, on a besoin d'avoir quelqu'un de présent aux réunions, elle est suppléante et y va quand elle est informée.

Commission de Sécurité

Louis CARLIER et Jean-Pierre MAILLIOTTE

CHSCT

Titulaires : Louis CARLIER, Betty DESORT et Richard VEREZ

Suppléants : Claudine PARNETZKI, Olivier MERCIER et Jean-Pierre MAILLIOTTE

Centre Social Henri MARTEL

Louis CARLIER, Dominique RICHARD, Richard VEREZ, Betty DESORT et Yvonne CONTRAFATTO

Y a-t'il des remarques et des questions, des votes contres, des abstentions ?

Monsieur Desmons :

On pourrait voir étape par étape mais cela ne changera pas grand-chose. Globalement celles où l'on a demandé d'y participer déjà dans le passé, on va s'abstenir, sur les autres où on est déjà dedans, on est ok.

Monsieur le Président :

Les commissions c'est déjà fait, je parle simplement de celles-là.

Monsieur Desmons :

On va dire abstention.

Adopté à la majorité, abstention du groupe Via Waziers.

Finances : DM n°2

Monsieur Mascarte :

J'essaierai d'être aussi précis que lundi soir monsieur Desmons :

<i>INVESTISSEMENT</i>	
Chapitre	Article - Désignation
16	1641 - Emprunts en euros
20	202 - Frais Réalisation documents urbanisme
20	2051 - Concessions et droits similaires (logiciel RH)
21	2111 - Terrains nus (acquisition CAD – sentier du Rivage)
21	2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions
21	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques
21	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique (écrans Com...)
21	2184 – Mobilier (armoires de sécurité restaurants scolaire)
23	2313 - Constructions
TOTAL INVESTISSEMENT	

DÉPENSES	RECETTES
Montant	Montant
5 000.00 €	
5 100.00 €	
6 130.00 €	
143 520.00 €	
6 960.00 €	
490.00 €	
2 230.00 €	
1 020.00 €	
-170 450.00 €	
0.00 €	0.00 €

<i>FONCTIONNEMENT</i>	
Chapitre	Article - Désignation
011	6042 - Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)
011	60611 - Eau et assainissement
011	60621 - Combustibles
011	60632 - Fournitures de petit équipement (centre de loisir et marché de Noël)
011	6122 - Crédit-bail mobilier
011	615221 - Entretien et réparations bâtiments publics
011	615228 - Entretien et réparations autres bâtiments
011	615231 - Entretien et réparations voiries
011	61551 - Matériel roulant
011	6226 – Honoraires (DSP Scolarest + Etudes installations thermiques)
011	6231 - Annonces et insertions
011	6247 - Transports collectifs (ALSH)
011	63513 - Autres impôts locaux
65	65737 - Autres établissements publics locaux
66	66111 - Intérêts réglés à l'échéance
67	6712 - Amendes fiscales et pénales
67	6714 - Bourses et prix
013	6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel (fin contrats CMP)
77	7788 - Produits exceptionnels divers (remboursements de sinistres)
TOTAL FONCTIONNEMENT	

DÉPENSES	RECETTES
Montant	Montant
10 000.00 €	
10 000.00 €	
10 000.00 €	
3 000.00 €	
4 000.00 €	
12 000.00 €	
5 030.00 €	
30 000.00 €	
9 000.00 €	
16 800.00 €	
4 490.00 €	
12 050.00 €	
15 130.00 €	
10 000.00 €	
-10 000.00 €	
-25 000.00 €	
25 000.00 €	
	116 500.00 €
	25 000.00 €
141 500.00 €	141 500.00 €

TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT

141 500.00 €

141 500.00 €

Monsieur le Président :

Des questions ?

Monsieur Desmons :

Pas de questions, des remarques.

En ce qui concerne le fonctionnement, on constate que bon nombre d'articles sont en hausse, à part sur le personnel et ceci pour des raisons techniques liées aux assurances, donc les

prévisions du mois d'avril en « bon père de famille » comme c'est souvent indiqué, n'ont pas été infaillibles.

Sur le fonctionnement ce sera une abstention pour nous.

Sur l'investissement : sur la vente de terrains à la CAD pour la zone du Rivage Gayant, je crois que vous avez compris que nous étions opposés à ce projet-là. Sur le report de la salle pour les repas des familles, franchement, tout le monde se doutait que l'on en arriverait à cette méthode de l'inscrire au budget de trois ans et finalement cela se fera tardivement alors qu'il y avait pourtant un consensus sur cette salle, de l'importance de le faire. Là il y a quelque chose sur les priorités que l'on conteste, sur l'investissement on va se positionner contre.

Et au final, puisque l'on est à la fin 2018, ce qui est resté en l'investissement à Waziers, c'est la rue Sanchez, si ce qui a été fait n'est pas du bricolage comme nous l'avions craint, je ne sais pas ce que c'est !

Monsieur Mascarte :

Vous permettez monsieur Desmons, on a évoqué avec vous ce qui s'est passé par rapport à la salle de convivialité, ou bien salle de réception au restaurant Daniel Fery. Nous avons rencontrés différents problèmes d'assainissements, également le problème de tôles, fibros, choses qui n'étaient pas prévues dans l'aménagement de certains travaux. Concernant la rue Sanchez, par rapport à ce que vous pouvez appeler du bricolage, disons que cela été fait au mieux. C'est vrai que vous êtes riverain, je le suis aussi et j'ai pu constater. Certaines choses seront revues et refaites au mois de janvier, sachant que l'on ne pouvait refaire en totalité la rue au niveau des trottoirs comme évoqués.

Monsieur le Président :

Monsieur Desmons, sur un budget en gros de 14 millions d'euros en investissement et en fonctionnement, vous avez une DM de 141 500 € qui est parfaitement équilibrée, c'est-à-dire que nous n'allons pas rechercher d'argent ailleurs, nous n'avons diminué aucune prestation, nous sommes restés dans la limite de notre budget.

Vous avez eu des explications à chaque fois. Citez-moi une collectivité, une seule, dont vous êtes sûr qu'il n'y a aucune DM au cours de l'année. Je vous attends monsieur Desmons, ça n'existe pas, vous le savez très bien.

Quand on fait le budget, le budget primitif est un budget prévisionnel, c'est pour cela qu'on le fait et les DM sont faites pour rectifier en cours d'année ces prévisions. Nous n'avons jamais eu la prétention d'être super parfait dans les prévisions, mais nous avons toujours la prétention, Roger et moi, de dire qu'on est capable de faire un bon budget pour la ville et quand on aura les comptes 2018 vous verrez si les prévisions globales que nous avons faites sur l'ensemble des recettes, des dépenses, et des excédents dégagés, correspondent à ce que nous avons dit à l'époque.

Sur la salle pour les repas, vous avez les explications. On a quelques difficultés sur l'assainissement, on se trouve sur l'école Chopin et sur le restaurant Fery avec des cubes. On ne peut pas rester avec ces cubes donc il y a un gros travail à faire et on a eu, pas plus tard que la semaine dernière, l'avis du service de la CAD, et effectivement les travaux vont bien se réaliser, nous avons eu un devis, et les travaux vont bien avoir lieu et on rattrapera, ne vous inquiétez pas.

Je ne ferai pas de commentaire sur la rue Sanchez monsieur Desmons, vous avez assisté avec moi à la réunion publique que nous avons organisé à ce sujet, vous avez vu le comportement de la population. Nous aurions dû simplement faire juste devant les gens qui sont venus à la réunion, serait été un peu plus correct avec eux. Il y a eu des choses qui n'ont pas marché sur le chantier, je suis d'accord avec vous, j'ai expliqué moi-même, sur facebook, que la réception des travaux n'était pas encore faite et que l'on veillerait. Cela a été fait sous couvert de l'Adjoint aux travaux, et Jean Lefebvre va faire les reprises de trottoirs qui ont été mal

faites ou pas faites du tout de sa part. Donc voilà, point barre, on ne va pas épiloguer. Quant au bricolage, soit à refaire la route totalement, on n'en avait pas les moyens, vous le savez, et la route par elle-même n'est pas en mauvais état, c'était les fils d'eau qui posaient problème et vous ne pouvez pas me dire que les fils d'eau ne fonctionnent pas. S'ils ne fonctionnent pas vous le dites, on va demander de les refaire complètement.

Je n'ai pas d'autres explications à donner. J'attends votre retour sur les villes qui ne feraient pas du tout de décision modificative durant l'année, et on discutera à ce moment-là. Trouvez-moi, j'insiste, vous allez avoir du travail monsieur Desmons.

Monsieur Desmons :

Un peu comme on l'a fait par article sur le budget, on aimerait s'abstenir sur le fonctionnement et être contre sur l'investissement.

Monsieur le président :

Oui.

Monsieur Desmons :

Notre groupe, j'en profite puisque tout à l'heure vous me tendiez la perche, j'en profite pour dire à mes collègues que notre groupe qui s'appelait Vie à Waziers – Savoir pour choisir, dorénavant se constitue de sept élus et s'appelle Via Waziers, je vous ai écrit en ce sens et je me permets de le communiquer.

Monsieur le Président :

Oui, c'est bien, les élections se préparent.

Il y a ceux qui préparent le groupe, il y a ceux qui font tout pour se mettre en avant, il y a tout. Nous, pendant ce temps-là, on va travailler dans l'intérêt des waziéroises et des waziéris.

Finances : Affectation des résultats 2017– Régie des transports

Finances : Vote du budget prévisionnel 2018 – Régie des transports

Finances : DM n°1 – Régie des transports

Monsieur Mascarte :

On avait un montant de 4 129,95 € à réaffecter au budget des transports sachant que ce budget transport a été voté à l'unanimité le 29 mars 2018, mais comme je l'ai évoqué en commission des finances, le bordereau n'a pas été validé et signé. Vous pouvez dire cafouillage de notre part, mais il y a aussi cafouillage au niveau du trésor public, également au niveau de la Sous-Préfecture puisque tout le monde est passé à côté.

Donc le budget du transport était à 34 130 € et comme on l'a évoqué, et là je rebondis sur le point 7, et comme évoqué antérieurement sur la DM2, nous affectons 10 000 € au budget des transports, 2 500 € au niveau des carburants, et 7 500 € au niveau du matériel roulant, cela a été évoqué également au niveau de la commission des finances où il y a des réparations au niveau des freins du bus et étant donné qu'il partait pour les classes de neige en janvier, février et mars, il était important de faire les travaux.

Adopté à l'unanimité.

Finances : Attribution de l'indemnité de conseil au Comptable du Trésor changement de Comptable Public en cours d'exercice

Monsieur Mascarte :

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an à M. Franck WIERZBA, receveur municipal, pour les prestations qu'il assure depuis sa prise de fonction, à savoir le 11 septembre 2018 soit une gestion de 110 jours.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel

du 16 décembre 1983 précité soit un montant de 464.30 € brut (420.06 € net).
Adopté à l'unanimité.

Finances – Action sociale : Avance sur la subvention de fonctionnement au CCAS

Monsieur Mascarte :

Dans l'attente de l'élaboration et du vote du Budget Primitif 2019 qui fixera le montant exact de la subvention de fonctionnement allouée au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2019, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer en vue de décider du versement d'une avance de subvention à cet organisme, d'un montant de 240 000 € correspondant à la subvention prévue au Budget Primitif 2018, lui permettant de fonctionner dès le début de l'année.

Adopté à l'unanimité.

Finances – Action sociale : Avance sur la subvention de fonctionnement au Centre Social

Monsieur Mascarte :

Dans l'attente de l'élaboration et du vote du Budget Primitif 2019 qui fixera le montant exact de la subvention de fonctionnement allouée au Centre Social Henri Martel au titre de l'année 2019, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer en vue de décider du versement d'une avance de subvention à cet organisme, d'un montant de 422 500 € correspondant à la subvention prévue au Budget Primitif 2018, lui permettant de fonctionner dès le début de l'année.

Adopté à l'unanimité.

Finances : subvention allouée au Centre Social dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur Verez :

Il est exposé à l'Assemblée qu'au titre des actions menées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2017, la commune de Waziers a reçu une subvention de la CAF d'un montant de 117 407.18 €.

Ces actions ont été réalisées par le Centre Social et Culturel Henri Martel et la Municipalité. Conformément aux conventions signées entre la commune et l'association précitée, il convient de verser les sommes suivantes au Centre Social :

Actions réalisées	Montants à verser
LAEP	1 949.02 €
RAM « les minis Waz »	15 504.69 €
Camp	9016.48 €
Accueil Michel Monsieur	25 208.98 €
Séjours été et ski	14 482.75 €
Accueil jeunes	24 160.50 €
Formation	347.22 €
TOTAL	90 669.64 €

La différence liée au versement de la CAF étant les contrats payés par la mairie dans le cadre des ALSH.

Adopté à l'unanimité.

Finances : Subventions allouées aux associations sportives hors prime de classement

Madame Parnetzki :

Je voulais préciser que je travaille dans la fonction publique et à la CAD aussi, nous faisons des DM et aussi je voulais préciser que je ne suis pas à la CAD ce soir parce qu'il y a un conseil d'administration et je me suis excusée pour venir ici.

<i>Clubs</i>	<i>Total 2018</i>	<i>Payé</i>	<i>A payer</i>
<i>U.S. Mineurs</i>	30 528,00 €	12 796,50 €	17 731,50 €
<i>Aïkido</i>	256,00 €	221,00 €	35,00 €
<i>Tennis Club</i>	529,00 €	300,00 €	229,00 €
<i>Nata. Adultes</i>	2 436,00 €	931,00 €	1 505,00 €
<i>Nata. Jeunes</i>	5 217,00 €	2 304,00 €	2 913,00 €
<i>G.E.A.</i>	944,00 €	434,50 €	509,50 €
<i>Waz Ass. Basket</i>	1 400,00 €	649,00 €	751,00 €
<i>Judo</i>	4 864,00 €	2 502,00 €	2 362,00 €
<i>AJP-Foot</i>	1 540,00 €	919,00 €	621,00 €
<i>Hand. Waziers</i>	2 280,00 €	1 484,00 €	796,00 €
<i>Full Force</i>	7 912, €	1 926,50 €	5 985,50 €
<i>Total</i>	57 906,00 €	24 467,50 €	33 438,50 €

Monsieur Desmons :

Après trois ans pour ce mode de calcul, force est de constater qu'il aurait fallu prendre en compte la part des waziérois par rapport au nombre d'adhérents au total. Ceux qui baissent sont pourtant probablement ceux qui jouent le plus le jeu de réunir les habitants de notre ville pour exercer leur passion, c'est dommage, on en a déjà parlé.

Madame Parnetzki vous avez dit publiquement, il y a quelques semaines, lors d'une assemblée générale d'une association sportive, à ma grande surprise, que vous regrettiez d'avoir changé la règle, pourtant c'est vous le groupe majoritaire qui, au final, l'avez porté sous la présidence de monsieur le Maire, et qui n'avez pas voulu prendre ce dernier paramètre en compte. Maintenant quand on voit les écarts qui sont en train de se créer sur certaines associations, on est vraiment ouvert à rediscuter de ce sujet, car de toute façon il manque toujours la partie des subventions de classement et on n'aurait pas dû adopter l'un sans l'autre.

Là on va s'abstenir parce qu'il y a vraiment des écarts qui, même avec les règles du jeu, font que certaines associations vont être en grandes difficultés.

Madame Parnetzki :

Je vais répondre à monsieur Desmons : si on a changé la méthode de calcul, c'est à votre demande, et on en a discuté longuement. On a fait des réunions avec tous les Présidents de clubs, on s'est mis d'accord sur la façon de faire, et la façon de faire est celle-ci, actuellement, le calcul est comme cela, l'US Mineurs est à 477 joueurs et adhérents, et un exemple, l'Aïkido sont à 16. Je ne vais tout de même pas donner le même montant, il y a 100 personnes au Hand, c'est un prorata qui est calculé, on a voulu changé la méthode de calcul, on l'a fait, on vous a fait plaisir on a fait comme vous vouliez.

Monsieur Desmons :

Il ne fallait pas le faire pour me faire plaisir, il fallait le faire pour être convaincu.

Madame Parnetzki :

Pour les grands clubs sportifs vous vouliez que les waziérois payent beaucoup moins et les extérieurs eux, ils payent, ils taxent, ils taxent. On a des waziérois qui vont dans des clubs autres que Waziers.

Monsieur le Président :

Et ils ne payent pas forcément plus.

Vous avez quelque chose à dire monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

En fait, il faut juste ne pas se tromper de combat, quand on parle des subventions et je crois que l'on est à Waziers, on veut d'abord défendre l'intérêt de nos waziérois. Donc quand on vous parle de la subvention et quand on vous parle de prendre en compte nos enfants, il aurait été bon et judicieux de l'intégrer dans notre formule de calcul et, celle-là on vous l'a demandé et vous n'en avez pas tenu compte. Ce qui fait qu'aujourd'hui, quand vous dites 5 000€ madame Parnetzki, excusez-moi, c'est énorme. Vous disiez que l'on ne va pas donner la même somme à l'Aïkido et à l'US Mineurs, cela je l'entends, j'ai aucune difficulté là-dessus, d'abord vous avez un club de football et ça, ça a un coût. Moi je l'intègre complètement, il rayonne et il fait rayonner notre ville et ça on n'a pas de souci, mais ne pas prendre en compte que certaines associations jouent le jeu d'avoir que des waziérois.

Madame Parnetzki :

Quelle association n'a que des waziérois ?

Monsieur Bachiri :

Je vais prendre une association qui est de Waziers, celle de l'AJP waziers concentre 95% de waziérois.

Monsieur le Président :

Vous rigolez monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Sur le 3F monsieur le Maire, 95%.

Madame Parnetzki :

Sur la fiche des vétérans, il n'y a quasiment pas de waziérois.

Monsieur le Président :

Mais vous parlez d'une équipe pas du club.

Monsieur Bachiri :

Retenez ce que je vous ai dit lors de la réunion. Je vous ai dit que le foot loisir n'a aucune licence, pourquoi il pourrait concentrer, tout comme à l'US Mineurs, excusez-moi, les licences de dirigeants n'ont pas le même coût qu'une licence de joueur, et à l'inverse une licence de joueur peut avoir l'effet d'être une licence de dirigeant. Pourquoi on retrouve un doublement de nom et de prénom sur ces licences ?

Le calcul il s'explique aujourd'hui, madame Parnetzki.

On va faire très simple, quand on est un joueur de football, la licence peut être inscrite comme un dirigeant, l'inverse n'est pas possible. Pourquoi on retrouve sur ce listing des joueurs et des dirigeants ?

Madame Parnetzki :
(inaudible)

Monsieur Bachiri :

Excusez-moi, mais par contre, sur la part de tranche de joueurs, vous mettez une somme en plus, ils sont comptabilisés donc ils sont avantagés.

Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas.

Madame Parnetzki, je suis prêt à en discuter avec vous, ce n'est pas le sujet du soir, en commission on peut en débattre, mais vous verrez que si on reprend ces éléments dont je viens de vous parler, vous verrez qu'il y a matière à retirer certaines choses et la subvention sera beaucoup plus juste.

Monsieur le Président :

Alors, un petit rappel, la proposition de modifier le calcul des subventions, c'est vous qui l'avez faite. Vous avez fait un certain nombre de propositions et de prendre en compte un certain nombre de choses, une dizaine d'éléments, je m'en souviens très bien. Nous n'avons pas fait cela tout seul en vase clos, ni avec la commission, on a mis autour de la table tous les Présidents de club, et on a soumis des propositions à partir des éléments que vous nous avez fournis. Un seul élément de vos propositions n'a pas été pris en compte, c'est celui de faire en sorte que l'on différencie les waziérois des autres, c'est le seul, et vous allez nous expliquer aujourd'hui que c'est celui-là qui fait que ce ne serait pas juste, le montant des subventions que l'on donne. Alors, on va rediscuter, et moi je vais retirer deux trois autres éléments et on va mettre au vote, et vous verrez que c'est très facile aussi d'avoir des résultats à peu près similaires en faisant ça.

Oui, et vous allez sans arrêt revenir, et pourquoi ça monsieur Bachiri ? C'est parce que sur le fond, appelons un chat, un chat, vous n'êtes pas content de la situation de l'AJP. Mais, si vous n'aviez rien dit à l'époque, l'AJP aurait le même montant par joueur qu'avait l'US Mineurs, à ce moment-là vous ne nous parliez pas des waziérois ou non waziérois, le seul exemple que vous prenez toujours, c'est l'AJP.

Et bien on va bientôt en parler de l'AJP.

Monsieur Bachiri :

Mais monsieur le Maire, il faut en parler, comme toutes les associations.

Monsieur le Président :

Vous êtes en train de m'aiguiller, vous allez l'avoir sur l'AJP, vous allez rigoler.

Monsieur Bachiri :

Il ne faut pas être en réaction par rapport à l'AJP, ce sont des waziérois qui ont les mêmes droits que les autres.

Monsieur le président :

C'est vous qui...

Monsieur Bachiri :

Non, c'est vous.

Monsieur le Président :

C'est vous qui prenez l'exemple.

Monsieur Bachiri :

Excusez-moi monsieur le Maire, je ne vous ai pas arrêté, vous pensez que votre vérité c'est celle de tout le monde.

Monsieur le Président :

Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

Monsieur Bachiri :

Laissez-moi finir, laissez-moi m'exprimer, je vous dis simplement deux choses, je me suis toujours, et pas depuis que je suis en face de vous dans l'opposition, je vous ai toujours dit que les waziérois, quand ils vont à Douai, quand ils vont dans une autre collectivité, ils payent plus cher.

Monsieur le Président :

Pas toujours.

Monsieur Bachiri :

Excusez-moi de vous le dire, moi je vous la fait à l'envers, dans l'autre sens, trouvez-moi.

Monsieur le Président :

Je vais vous en trouver.

Monsieur Bachiri :

Trouvez-moi dans une, que ce soit à Lambres lez Douai, à Douai, à Sin Le Noble, à Roost Warendin, toutes les personnes extérieures à la ville, payent plus cher, et il y a même des collectivités, celle de Roost Warendin par exemple,

Monsieur le Président :

On va en reparler.

Monsieur Bachiri :

Pour des personnes qui payent la même somme, la ville rétribue un remboursement sur présentation d'une licence, il rembourse une partie, donc monsieur le maire ne me dites pas...

Monsieur le Président :

Donc au total on en revient au même, ce que l'on ne donnera pas d'un côté on le donnera ailleurs.

Monsieur Bachiri :

Ce que l'on vous demande c'est quoi ? C'est juste que vous preniez en compte le fait que nos waziérois, et l'impôt qui est collecté pour tout ce qui est fonctionnement c'est d'abord pour nos installations, que nos enfants, un moment donné, aient une priorité, dites-moi où est le gros mot là ? Dites-moi où est le gros mot ?

Monsieur le président :

Ecoutez, monsieur Bachiri, je ne vais pas passer la soirée, à chaque fois que l'on parle de ça, nous aurons une réunion de commission, vous aurez quelques démonstrations.

Monsieur Bachiri :

Et bien très vite.

Monsieur le Président :

Y compris sur l'AJP.

Monsieur Bachiri :

Et bien très vite, pas que pour l'AJP, tout le monde.

Merci monsieur le Maire.

Monsieur le Président :

Le débat est clos.

(vote à main levée)

Et vous ne demandez pas à différencier vos votes là ?

Adopté à la majorité, abstention du groupe Via Waziers.

Finances : Subvention exceptionnelle Gaillette 2018

Monsieur Hamrouni :

Il est proposé de verser une subvention de 200,00€ aux associations qui ont participé à la Fête de la Gaillette, le 24 juin 2018.

PORTEURS DES GEANTS

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL HENRI MARTEL

WAZIERS NATATION JEUNES

GEA

USM

COMITE DU SECOURS POPULAIRE

WAZIERS AIKIDO CLUB

EAPL

WAZIERS SOLIDARITE

LA RAPIDE

AFEP

AMICALE DES DONNEURS DE SANG

FNACA

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL HENRI MARTEL –PROJET
HUMANITAIRE

LA BOULE WAZIEROISE

HARMONIE MUNICIPALE DE WAZIERS

Tout le monde n'a pas participé au défilé mais certains ont participé à la sécurisation du parcours et d'autres à la tenue des stands

Adopté à l'unanimité.

Finances : Convention d'objectifs et de financement 2019-2022 entre la Municipalité et l'USM

Madame Parnetzki :

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose la signature de conventions entre les collectivités territoriales et les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Cette convention a pour objet de définir les objectifs que l'association s'engage à poursuivre dans le cadre de son objet statutaire ainsi que la contribution que la ville s'engage à apporter pour en permettre la réalisation, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget.

Par délibération en date du 23 juin 2016, l'Assemblée Délibérante avait adopté une convention d'objectifs et de financement entre l'US Mineurs et la commune de Waziers.

Celle-ci arrivant à terme, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler cette convention et à verser annuellement la subvention attribuée à l'US Mineurs.

A noter que cette subvention variera, chaque année, en fonction des critères établis par la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

ALSH/Colonies de Vacances : Renouvellement de la convention avec la CAF (prestation de service ALSH)

Madame Mutte :

Dans le cadre de sa politique départementale, la CAF du Nord peut attribuer des financements complémentaires aux Accueils de Loisirs. Pour cela, il convient de renouveler la convention Prestation de Service ALSH avec la CAF.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer le barème de Participations Familiales en heure/enfant défini ci-après à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 dans l'objectif de la signature de la convention prestation de service ALSH. avec la CAF du Nord :

TYPE D'ACCUEIL : VACANCES D'ETE MOIS DE JUILLET		
QUOTIENT FAMILIAL	COUT HORAIRE	COUT A LA SEMAINE
de 0 à 369 € 2 ^{ème} enfant 3 ^{ème} enfant A partir du 4 ^{ème} enfant	0.24 €/h 90% du tarif 75% du tarif 50% du tarif	9 €/semaine 8,10 €/semaine 6,75 €/semaine 4.50 €/semaine
de 369,01 € à 499 € 2 ^{ème} enfant 3 ^{ème} enfant A partir du 4 ^{ème} enfant	0.28 €/h 90% du tarif 75% du tarif 50% du tarif	10,50 €/semaine 9,45 €/semaine 7,90€/semaine 5,25€/semaine
de 499,01 à 700 € 2 ^{ème} enfant 3 ^{ème} enfant A partir du 4 ^{ème} enfant	0.32 €/h 90% du tarif 75% du tarif 50% du tarif	12,00 €/semaine 10,80 €/semaine 9,00 €/semaine 6,00 €/semaine

de 700,01 € et plus	0.40 €/h	15,00 €/semaine
2 ^{ème} enfant	90% du tarif	13,50 €/semaine
3 ^{ème} enfant	75% du tarif	11,25 €/semaine
A partir du 4 ^{ème} enfant	50% du tarif	7,50 €/semaine

A ces tarifs, il convient d'ajouter les repas du midi :

- | | |
|--|-----------------|
| - enfants issus de familles bénéficiant du RSA | 4,00 €/semaine |
| - enfants des écoles maternelles | 7,00 €/semaine |
| - enfants des écoles primaires | 10,00 €/semaine |
| - adolescents issus de familles bénéficiant le RSA | 13,00 €/semaine |
| - autres adolescents | 16,00 €/semaine |
| - enfants dont les parents n'habitent pas la commune : | 25,00 €/semaine |

Pour les enfants partant en camping : 1,5 fois le tarif indiqué pour les repas et activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- S'engage à :
 - Appliquer le barème départemental durant toute la durée de sa convention de financement sur l'ensemble des périodes extrascolaires de fonctionnement et pour l'ensemble de ses équipements,
 - Communiquer à la CAF toute modification intervenant sur la durée de la présente délibération,
 - Envoyer à la CAF tous les ans toutes les modifications tarifaires apportées à la grille ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAF du Nord.

Adopté à l'unanimité.

ALSH/Colonies de Vacances : Dates 2019

Madame Mutte :

Monsieur le Maire informera l'Assemblée Délibérante des dates retenues pour les ALSH et colonies de vacances 2019 :

Pour le centre Duclos et Gambetta :

Les animateurs seront recrutés : du 8 au 27/7

Les enfants seront accueillis : du 9/7 au 26/7

Malbuisson juillet : du 8 /7 au 26/7

Malbuisson aout : du 5/8 au 23/8

L'assemblée prend acte.

Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié un accroissement temporaire d'activité (article 3, 1^{ème} alinéa de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Monsieur le Président :

Création de 2 emplois d'agents contractuels dans le grade d'adjoint technique en qualité d'agent technique du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, en remplacement de deux agents malades.

Adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Monsieur le Président :

Un recrutement d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 15h/semaine IB : 354 pour la période du 25 janvier 2019 au 08 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

Marchés Publics : Marché de fourniture et acheminement d'électricité pour les sites de puissance supérieure à 36KVA et prestations de services associés

Monsieur le Président :

Nous devons maintenant mettre en concurrence. Seulement EDF nous a répondu avec un prix HT de 66 654,44 € contre 56 106,61 € pour les deux autres années précédentes soit une augmentation de 18,8%, c'est en moyenne ce que vous avez eu sur vos factures d'électricité, viendront s'ajouter en ce qui nous concerne des taxes supplémentaires pour un montant de 15 000 € environ, c'est la différence entre les deux marchés.

Demande de subvention : Fonds d'Aides au Football Amateur

Monsieur le Président :

En gros, l'équipe 1^{ère} de l'US Mineurs étant montée en régional 1, il faut que notre stade corresponde au niveau V demandé par la fédération, c'est-à-dire qu'il faut remettre en conformité les vestiaires et les bancs de touches dans un premier temps, pour un montant estimé à 3 849.86 € TTC et nous demandons au Fonds d'Aides au Football Amateur une participation.

Adopté à l'unanimité.

Demande de subvention : Fonds d'Aides au Football Amateur

Monsieur le Président :

Idem pour le terrain, il fait actuellement 100 m x 68 m, et normalement le terrain doit faire 105 m x 65 m donc, il faut rectifier le tir, le montant est de 69 626.00 € HT sur les devis.

Sauf que, Olivier Mazure a pioché le règlement national de football, qui dit que pour le même niveau, il est toléré un terrain à partir de 100 m, et en largeur il peut faire jusque 68 m et cela pourrait faire l'objet d'une dérogation et il n'est pas du tout sûr qu'on aura ces travaux à faire. Ceci étant dit, pour ne pas perdre de temps au cas où, on passe la délibération pour demander là aussi des fonds qui sont réservés aux clubs amateurs.

Monsieur Desmons :

Sur ce point effectivement, vous nous avez expliqué lundi en commission des finances. Il y a quand même de bonnes chances que l'on n'ait pas à faire ces travaux parce que c'est quand même un montant conséquent et que si jamais il fallait les faire et que la subvention n'était obtenue, je pense que l'on aura l'occasion d'en parler, ce sera au budget 2019.

Monsieur le Président :

Oui, au budget ou pas, parce que l'on a 3 ans pour le faire.

Monsieur Desmons :

Donc pas de remarque pour faire cette demande, par contre du coup ma question revient sur le point d'avant. Excusez-moi. Est ce qu'on ne peut pas profiter de cette occasion, je ne sais pas il y a peut-être des histoires de ligues je ne suis pas un spécialiste du fonctionnement, pour

avoir une aide pour les vestiaires du stade Allende et solliciter ce fond, profiter de la dynamique de l'US Mineurs, et de les solliciter aussi puisqu'ils vont aussi parfois s'entraîner là-bas et de faire d'une pierre deux coups ?

Monsieur le Président :

On ne pourra pas. Vous pensez bien que l'on a réfléchi à cette chose-là, parce que l'US ne joue pas sur ce terrain.

Monsieur Desmons :

Les vestiaires, y compris l'entraînement ? Ok ! C'est vraiment pour les matches.

Monsieur le Président :

Oui, les entraînements ils les font où ils veulent.
Adopté à l'unanimité.

Demande de subvention : DETR 2019

Monsieur le Président :

Ce sont les travaux d'adaptation au handicap que l'on fait dans tous nos bâtiments, on en a pour 7 ans, avec en moyenne une cinquantaine de milles d'euros de travaux, mais tout n'est pas subventionnable par la DETR. Nous avons ici 36 780 € de travaux subventionnable et nous avons un montant DETR de 11 034 € HT.

Adopté à l'unanimité.

Délivrance et reprise des concessions funéraires au titre de l'année 2018 (arrêté au 11/12/2018)

Monsieur le Président :

On prend acte de ces documents.

Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Acheteurs Publics

Monsieur le Président :

Vous savez que nous sommes adhérents à cette association qui nous permet d'obtenir de l'aide et des conseils en ce qui concerne la passation de nos marchés publics. On vous propose de renouveler cette adhésion d'un montant de 190€/an.

Adopté à l'unanimité.

Motion à destination des maires, présidents des conseils départementaux et présidents des conseils régionaux

Monsieur Verez :

Le projet de loi sur la justice, actuellement soumis au débat parlementaire, est inacceptable.

Inacceptable quant à la méthode adoptée, puisque, par le jeu d'amendements de dernière heure n'ayant fait l'objet d'aucune consultation, les négociations conduites avec l'ensemble des interlocuteurs de la Chancellerie depuis des mois ont été mises à néant.

Inacceptable quant au fond, puisque, sous couvert de spécialisation, il aura pour effet à court terme de vider les juridictions d'une part importante de leurs compétences.

Ce texte conduit inexorablement :

- A la départementalisation des Tribunaux de Grande Instance et la répartition des contentieux entre eux, y compris au-delà des frontières d'un département,

- Au regroupement des cours d'appel et à leur spécialisation, avec le double effet d'engorgement de juridictions trop importantes en taille et déjà surchargées et d'éloignement du justiciable de son juge,
- Le tout sans économie budgétaire.

Il s'inscrit dans le droit fil du décret qui a transféré le contentieux de Sécurité Sociale en appel de cours de taille moyenne, fonctionnant bien, vers des cours qui ne pourront pas traiter ces dossiers supplémentaires dans des délais raisonnables.

En prévoyant l'expérimentation de la spécialisation dans cinq régions administratives, soit environ la moitié des cours d'appel, le projet de loi entend, en réalité, opérer des transferts de compétences qui deviendront irréversibles.

En s'en remettant à des ordonnances et à des décrets pour l'application de cette future loi, le Gouvernement entend agir unilatéralement et faire fi des avis recueillis au cours des négociations et émis par l'ensemble des acteurs du monde de la justice comme, plus récemment, par le Défenseur des Droits.

Au moment où les territoires français sont soumis chaque jour davantage à des sacrifices nouveaux à la réduction des services publics, le démantèlement programmé de l'organisation judiciaire ne peut être accepté.

Il est donc demandé à la Garde des Sceaux et au groupe parlementaire de la majorité de soumettre au vote de la représentation nationale un projet de loi conforme aux principes constitutionnels d'égalité des citoyens devant la loi et de libre accès au juge, sur l'ensemble du territoire français.

C'est vraiment très technique et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Monsieur le Président :

C'est effectivement très technique et malheureusement c'est une loi, comme le dit l'ensemble des avocats n'est pas forcément bien comprise de la grande masse des gens. Tant qu'on n'a pas à faire à la justice, on ne s'aperçoit pas du danger que cela représente et de la suite qui peut être donnée.

Moi personnellement je me suis engagé auprès des avocats pour que cette motion soit votée.

Monsieur Desmons :

Au niveau de notre groupe, si tout le monde est d'accord, nous allons voter à l'unanimité avec vous.

Adopté à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président :

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, j'ai pris les décisions suivantes :

- De louer le bâtiment communal sis 1 rue Célestin Dubois à Waziers l'association Centre Social et Culturel Henri Martel de Waziers à compter du 23 octobre 2018 pour une durée de 9 ans. Le montant du loyer mensuel est fixé à 330,09 euros (trois cent trente euros et neuf centimes). Ce loyer sera révisé annuellement sur la base de l'indice de prix à la consommation sans tabac et hors loyers.

En accord avec la municipalité, les loyers seront exigibles à compter du 1^{er} février 2019.

- De reconduire le contrat pour l'entretien de la station de relèvement du Béguinage (sise rue Pasteur à Waziers) avec la Société des Eaux de Douai 676 rue Maurice Caullery ZI Douai-Dorignies (59500). Le montant de la prestation pour cette année s'élève à 1 285.00 € HT, soit un montant TTC de 1 413.50 €.

- De passer un contrat de service avec la société KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS France 365-367 Route de Saint Germain CARRIERES SUR SEINE CEDEX. Le contrat est établi pour une durée de 36 mois avec un forfait de 1 800 unités soit 1 700 € HT.

Marchés publics :

MP N° 2018 – 031 : Maintenance des installations de système des alarmes incendies des bâtiments communaux de la ville de Waziers.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres :

- Note Prix : 60 %
- Note valeur technique : 40 %
 - visite des sites : 10 pts
 - désignation exacte des matériels et produits proposés et de la prestation : 10 pts
 - moyens matériels et humains : 10 pts
 - interlocuteur direct : 5 pts
 - catalogue : 5 pts

Nous avons reçu 2 offres (DEVRED et SNR Sécurité).

Au regard des critères de jugement de offres, le marché a été attribué à la société DEVRED pour un montant de 1 275.60 € TTC.

MP N°2018-039 : Marché de fournitures de coquille de Noel 2018 destinées aux enfants des écoles et PMI.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres :

- Prix - 40 %
- Engagement à respecter les délais impératifs de livraison – 30%
- Respect du poids de la qualité et de la présentation des coquilles – 30%

Nous avons reçu 1 seule offre.

Au regard des critères de jugement de offres, le marché a été attribué à la boulangerie LE FOURNIL ST PIERRE pour un montant de 1 755.00 € TTC.

MP N°2018-040 : Marché de prestations de services intellectuelles pour l'AMO pour la passation d'un marché de services réseaux et télécommunications.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres :

- 1) Valeur technique : 40 % (Qualité de la méthodologie proposée pour la réalisation de la mission) :
 - pertinence et qualité des intervenants proposés appréciées au regard du contenu de leurs CV, des qualifications et expériences professionnelles (20pts)
 - pertinence de la méthode et du calendrier proposé (10pts)
 - capacité et organisation de la société notamment en termes de gestion de projets dans le domaine des réseaux et des télécommunications (10pts)
- 2) Prix : 40 %
- 3) Moyens mis en œuvre pour la réalisation de la mission accompagnement et compréhension des enjeux (10%)
- 4) Références : 5 %
- 5) Proximité : 5 %

Nous avons reçu 3 offres (ETIC, UBEIN CONSULTING, RTCIP)

Au regard des critères de jugement de offres, le marché a été attribué au cabinet RTCIP pour un montant de 7 000.00 € HT.

MP N°2018-041 : Marché de travaux pour l'installation d'un préau à l'école élémentaire Guironnet de la ville de Waziers.

Ce marché a été relancé suite à la liquidation judiciaire de l'ancien attributaire du marché.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres :

- 1 - Prix : 50%
- 2 - Qualité des prestations : 30%
- 3 - Délais et durée de prestations : 15%
- 4 - Récépissé de visite : 5%

Nous avons reçu 1 seule offre.

Au regard des critères de jugement de offres, le marché a été attribué à la société MD CONCEPT pour un montant de 13 166. 67 € HT.

Questions diverses

Monsieur le Président :

Y a-t'il des questions diverses ?

Monsieur Desmons :

Oui, j'en ai quelques-unes.

La première c'est sur l'abaissement de l'âge de 70 à 69 ans pour le repas des anciens, on l'a appris au repas, il a eu grand succès, soit, mais en fait ce jour-là on nous a dit que cela avait été évoqué au conseil municipal et franchement on n'a pas.

Monsieur le Président :

Non, ça n'a pas été évoqué en conseil municipal, c'est une décision du bureau municipal sur proposition de l'Adjointe.

Monsieur Desmons :

Le malentendu est levé dans ce cas-là.

Deuxième question : on a deux anciennes écoles maternelles, l'école Duclos et l'école Lanoy, la première qui sert un peu pour les ALSH, le deuxième pour la garderie, est ce que vous pouvez me dire un peu comment vous voyez l'avenir pour ces deux bâtiments ? Il y a un peu de frais d'entretien pour que cela ne se dégrade pas, quelle est votre opinion là-dessus ?

Monsieur le Président :

Vous venir de dire les affectations qui sont pour Duclos, que l'on garde avec un entretien approprié pour les ALSH, ce qui nous facilite pas mal la vie sur la proximité, et en ce qui concerne Lanoy, on a la garderie et vous allez avoir l'année prochaine les dédoublements de classes qui vont y être affectés.

Monsieur Desmons :

Et sur le long terme il n'y a pas d'autres projets ?

Monsieur le Président :

De reconstruire une école ?

Monsieur Desmons :

Ah non.

Monsieur le Président :

En général quand on reconstruit une école, vous n'êtes pas d'accord !

Monsieur Desmons :

Justement on a construit Duclos – Lanoy et on a gardé Duclos et Lanoy.

Monsieur le Président :

Vous m'aviez dit après les élections de 2014 : si on avait été élu on l'aurait retardé, on ne l'aurait pas fait.

Monsieur Desmons :

Ce n'est pas du tout le sujet. Vous êtes incorrigible.

Monsieur le Président :

Vous me posez une question : est-ce que l'on a des projets ? Moi je vous réponds : est-ce que vous pensez qu'il faut reconstruire une école ?

Monsieur Desmons :

On avait une école Duclos et une école Lanoy, on a fait une école Duclos – Lanoy, et on a encore la Duclos et la Lanoy, sur le long terme ces bâtiments-là étaient quand même fatigués donc.

Monsieur le Président :

Il y en avait une plus fatiguée que l'autre, Lanoy n'est pas hyper fatiguée, Lanoy il n'y a pas de problème et Duclos, la commission de sécurité donne un avis favorable à chaque fois, par contre on sait qu'on ne peut pas l'utiliser à temps plein surtout dans des périodes hivernales pour nos enfants, donc on l'utilise l'été pour les ALSH.

Monsieur Desmons :

Question suivante ; est-ce qu'il y aura une classe de neige à Copernic ?

Monsieur le Président :

Oui monsieur Desmons il y aura une classe de neige à Copernic, après la bagarre que j'ai menée, il y aura une classe de neige.

Vous ne me félicitez pas ?

Vous êtes vraiment incorrigible aussi monsieur Desmons !

Monsieur Desmons :

Question suivante : monsieur Richard n'est pas là, c'est évidemment lui qui pourrait mieux nous répondre, vous lui passerez le message ou je lui enverrai, mais on aimerait bien avoir des nouvelles de la politique sociale, on a vu le petit flyer personnel avec la photo de monsieur Richard sur le fait de mutualiser ses dépenses pour des achats groupés de fuel, de bois même pour la mutuelle. Est-ce qu'il y a des retours pour la population ?

Monsieur le Président :

Oui monsieur Desmons, au mois de janvier, après les fêtes, il y aura une réunion de tous les gens intéressés pour régler ces problèmes avec eux.

Monsieur Desmons :

D'accord, ok, je n'ai plus de question, merci.

Monsieur le Président :

La séance est levée.